

# COMMUNE DE MORSCHWILLER

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 2017 à 20h15

sous la présidence de Monsieur Damien WINLING, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 14  
Conseillers présents : 12  
Conseillers absents : 2 (dont 1 procuration)

*Date de la convocation : 2 juin 2017*

*Présents* : M. Damien WINLING – Maire, Mme Alice VOGEL, M. KANDEL Hubert – Adjoints, M. Philippe BAAL, Mme Emmanuelle DOLLINGER, Mme Frédérique KANDEL, Mme Marie-Rose KURTZ, M. Frédéric MEYER, M. Julien RESTA, Mme Carine STEINMETZ, M. Thierry STURTZER et M. Rémy WAGNER.

*Absent excusé avec procuration* : M. Eric KIEFFER qui a donné procuration de vote à M. Julien RESTA

*Absent non excusé* : M. Frédéric GHIOTTO

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose que Madame Alice VOGEL soit nommée secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2017 DEL2017\_013**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2017.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2017.**

### **Décision budgétaire modificative 1 2017 DEL2017\_014**

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant, à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi, le Conseil Municipal est-il appelé, chaque année à voter plusieurs décisions modificatives.

Lors du vote du BP 2017, le 28 mars dernier, le Conseil Municipal a souhaité prévoir les crédits nécessaires au remboursement anticipé du prêt concernant le bâtiment mairie-école.

La somme de 203 000,00 € a été prévue à tort au compte 1632.

S'agissant d'un refinancement de la dette les prévisions budgétaires sont les suivantes :

Article	Budget	Réalisé	Solde	Transferts	Montant actualisé
Dépenses réelles					
1632	203 000,00 €	0.00 €	203 000,00 €	-203 000,00 €	0,00 €
166	0.00	0.00	0.00	+203 000.00 €	203 000,00 €
Opérations d'ordre budgétaire					

Dépenses 1641-041				+203 000,00 €	203 000,00 €
Recettes 166-041				+203 000,00€	203 000,00 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE d'apporter au budget primitif 2017 les modifications reprises ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.**

### **Désignation du délégué au SDEA DEL2017\_015**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux adhésions du SIVOM de Schweighouse et Environs et de la Commune de Morschwiller au SDEA et au transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau », il convient de désigner son représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-7 ;

**VU** les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 29 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

**APRÈS** avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE en application de l'Article 11 des Statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets :**

➤ **Pour le Grand Cycle de l'Eau :**

- **M. Damien WINLING, délégué au titre de la Commune de Morschwiller au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA.**

### **Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : attribution des lots 01 à 18 DEL2017\_016**

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres pour les lots 01 à 18 a été publié sur la plateforme Alsace Marchés Publics le 25 avril 2017. L'avis a été publié le 27 avril 2017 dans les Dernières Nouvelles d'Alsace. La date limite de remise des offres était le 19 mai 2017 à 12h00.

13 offres ont été déposées sur la plateforme.

65 offres sont arrivées par courrier ou remises en main propre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 19 mai 2017, a procédé à l'ouverture des plis, en présence de l'architecte Aline ANDRES de M-ASSOCIES.

**Arrivée de M. Julien RESTA à 20h40.**

Les entreprises ont été évaluées sur leurs valeurs techniques et financières, certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une négociation et la commission d'appel d'offres, réunie le 12 juin 2017 a décidé d'attribuer les lots de la manière suivante :

<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANTS HT</b>
<b>Lot 01</b> Gros œuvre – Aménagements extérieurs	LICKEL Bitschhoffen	263 113,36 €
<b>Lot 02</b> Charpente métallique – structure métallique	HOWILLER Reichstett	54 629,00 €
<b>Lot 03</b> Etanchéité – châssis polycarbonate	SOPREMA Strasbourg	131 965,81 €
<b>Lot 04</b> Menuiserie aluminium – serrurerie – BSO	Ets MEDER Rémy Schweighouse/Moder	110 600,00 €
<b>Lot 05</b> Isolation – cloisons – faux-plafonds	OSTERMANN PLATRERIE Rosheim	61 890,42 €
<b>Lot 06</b> Isolation projetée au sol – chape	SCHOENENBERGER SA Colmar	42 307,48 €
<b>Lot 07</b> Carrelage – faïence	DIPOL SA Geispolsheim	22 000,00 €
<b>Lot 08</b> Menuiserie intérieure bois	SCHALK Niedermodern	59 850,94 €
<b>Lot 09</b> Peinture intérieure	HORNBERGER et Fils Goetzenbruck	15 795,88 €
<b>Lot 10</b> Revêtement de sols souple et sportif	SAS STTS Cormontreuil	47 111,99 €
<b>Lot 11</b> Echafaudage	ISOLATIONS D. PALUSCI Reichstett	9 883,50 €
<b>Lot 12</b> ITE – crépi – ravalement	ISOLATIONS D. PALUSCI Reichstett	38 638,98 €
<b>Lot 13</b> Equipement sportif	SATD Russ	27 490,00 €
<b>Lot 14</b> Cloison mobile	TERTIA Solutions Entzheim	17 270,00 €
<b>Lot 15</b> Signalétique – extincteurs	INOVAL SIGNALETIQUES Strasbourg	2 412,39 €
<b>Lot 16</b> Sanitaire – assainissement	Ets DOLLINGER Berstheim	63 830,00 €
<b>Lot 17</b> Chauffage – ventilation	Ets DOLLINGER Berstheim	153 000,00 €
<b>Lot 18</b> Electricité – courant fort et faible	ELECTRICITE DOLLINGER Morschwiller	88 077,30 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 209 867,05 €</b>

**Options :**

Lot 09 peinture intérieure :

Peinture de propreté sur murs sous-sol : 2 630,00 € HT

Lot 13 équipement sportif :

Panneau de score : 4 405,00 € HT

**Total options : 7 035,00 € HT**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'attribution des lots 01 à 18 pour la restructuration – extension de la salle sportive et culturelle telle qu'énoncée ci-dessus pour un montant total HT de 1 209 867,05 € + options pour un montant total HT de 7 035,00 €.

## **Demande de subvention de l'association des parents d'élèves « Les Coccinelles »** **DEL2017\_017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la présidente de l'association « Les Coccinelles » pour une demande de subvention concernant la fête de Noël des enfants du 3 décembre 2016.

Il a été convenu d'accorder une subvention de 5 € par enfant.

74 enfants ont participé à la fête de Noël et Monsieur le Maire proposera de verser une subvention de 370,00 € à l'association.

Etant donné que la fête de Noël a eu lieu dans la salle polyvalente de Ettendorf, l'association a payé la location, soit 260 € et demande à la commune une participation de 100 €.

Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention de 470 € à l'association.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 12 voix pour et 1 abstention (Mme Steinmetz),**

- **DECIDE de verser une subvention de 470,00 € à l'association de parents d'élèves « Les Coccinelles ».**

## **Contrôles annuels et contrats de maintenance des bâtiments : constitution d'un groupement de commandes et lancement des marchés correspondants DEL2017\_018**

Les différentes collectivités composant la Communauté d'Agglomération de Haguenau, disposent de modalités, de contrats et d'échéances différentes dans la gestion des contrôles annuels et des contrats de maintenance de leurs bâtiments.

Dans le cadre d'une démarche visant une meilleure efficacité, une harmonisation et une cohérence d'intervention sur l'ensemble du patrimoine du territoire, il est envisagé de passer un ou plusieurs marchés de prestations de services portant sur la réalisation de contrôles électriques (vérifications réglementaires au titre des ERP et du Code du Travail, contrôles d'installations provisoires), mais aussi sur les contrôles des installations de désenfumage, des systèmes de sécurité incendie ainsi que des extincteurs.

S'agissant de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par les communes membres de la CAH, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Un groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Sur cette base, les collectivités suivantes ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes aux conditions financières proposées :

- Communauté d'agglomération de Haguenau
- Ville de Haguenau
- Commune de Ohlungen
- Commune de Morschwiller
- Commune de Walhenheim

- Ville de Brumath
- Commune de Bilwisheim
- Commune de Kriegsheim
- Commune de Olwisheim
  
- Commune de Batzendorf.

Il est précisé que les contrats en cours souscrits pas les collectivités adhérentes au groupement avant le lancement de la première consultation au nom dudit groupement, courront jusqu'à leur échéance ou leur date de reconduction. En cas de non-reconduction des marchés en cours, les collectivités devront en informer les prestataires selon les dispositions contractuelles prévues par leur marché.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement. Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier de la consultation mise en œuvre après son adhésion.

Vous êtes invités à vous prononcer sur ces propositions.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE, en vue de la conclusion d'un accord-cadre en matière, de contrôles annuels de bâtiments, les conditions de la constitution et de fonctionnement du groupement ; et DECIDE de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe,**
- **APPROUVE le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature de l'accord-cadre, et le cas échéant, des avenants connexes, dans les conditions sus-mentionnées,**
- **CHARGE le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.**

**La séance est levée à 21h00.**